

Contributions

Contribution n° 1 (voie électronique déposée par l'association l'ARALB (amis.de.la.beaujoire))

Nous mettons les urbanistes en garde contre la proximité des immeubles vis-à-vis des zones pavillonnaires.

- Une perte d'ensoleillement pour les parcelles orientées plein SUD,
- Une perte de vue,
- Vis-à-vis direct sur les jardins des pavillons,
- Perte sèche pour les pavillons bénéficiant d'une installation de panneaux photovoltaïques ou solaire thermique à cause de l'ombre des futurs projets.

Nous demandons que soit ajouté les points suivants :

- D'insérer des projets dans le tissu urbain pavillonnaire de manière douce, concerté et transparente avec les habitants,
- La conservation de tous les reculs indispensables contre les zones pavillonnaires,
- D'avoir une transition avec le tissu pavillonnaire situé à proximité,
- De respecter tout l'environnement immédiat, • De créer une façade urbaine homogène avec l'existant,
- De respecter et de tenir compte des particularités morphologiques et typologiques marquantes des constructions avoisinantes,
- De prendre en compte l'histoire du quartier,
- De ne pas causer des troubles de voisinage,
- Que la zone soit fortement végétalisée et désimperméabilisée,
- La préservation de tous les arbres existants,
- Le maintien et l'expansion de la biodiversité,
- De ne pas dégrader les conditions de vie des habitants actuels.

La ZAC devra permettre de lutter contre les îlots de chaleur et respecter l'urgence de sobriété. La ZAC devra se faire en concertation et débat avec les habitants, nous devons dépasser le cadre strictement réglementaire pour permettre à la démocratie de respirer.

Contribution n° 2 (voie électronique) déposée de façon anonyme

En tant qu'habitant du quartier de la Boissière, concerné directement par les aménagements proposés, je tiens à faire les remarques suivantes :

Les conséquences du percement de nouvelles voies n'ont pas été proprement étudiées. On peut en effet s'attendre à ce que celles-ci provoquent les effets suivants : -

- Augmentation du trafic routier par effet d'aubaine -
- Nuisances sonores accrues, avec des conséquences environnementales, sociales et sanitaires, dans des quartiers aux populations déjà fragilisées -
- Aucune isolation sonore supplémentaire des logements existant n'étant prévue par le projet, ces conséquences seront supportées par les bailleurs sociaux, les habitants et la solidarité nationale (sécurité sociale). -
- Réduction de la biodiversité dans les parcs avoisinants Sur ce point, je propose donc les aménagements suivants : -
- Desserte de bus renforcés. Actuellement, les bus passent à une fréquence d'une toutes les 20 minutes, ce qui est peu -
- Augmentation de la fréquence des tramways, qui passent une fois toutes les 6 à 7 minutes en semaine, ce qui est peu. -
- Développement d'un réseau cyclable et piétonnier en lieu et place de nouvelles rues.

Ces actions désenclaveront le quartier bien plus efficacement et de façon plus compatible avec les exigences environnementales actuelles. Le percement de nouvelles voies empruntable par les voitures est un projet qui est tout simplement digne du siècle dernier et non de celui-ci. En outre, cela serait compatible avec les exigences issues du grand débat organisé par la métropole et qui indiquait clairement le souhait des habitants de stopper tout nouveau projet routier, en cours ou à

venir, afin de s'inscrire dans une démarche de développement durable.

Concernant la densification du quartier :

- Le procédé est tout simplement scandaleux. Des logements sociaux sont détruits pour densifier encore plus les espaces les plus denses du quartier, alors qu'il serait tout à fait envisageable et souhaitable de densifier le tissu pavillonnaire à la place.
- Plus de densité, c'est plus de tensions sur les usages de l'espace, sur les équipements publics (routes, écoles, assainissement) et privés (commerces, médecine, services de proximité) qui ne sont pas extensibles à l'infini.
- Cette densification s'inscrit dans une démarche de gentrification du quartier, aucune considération n'ayant été apportée aux tarifs locatifs d'éventuels futurs logements sociaux venant en remplacement de logements plus anciens et donc moins chers

Si certaines de ces considérations ont été prises en compte dans le projet, cela reste partiel..

En effet, au vu des tensions que connaît le secteur médical, rien ne semble indiquer que la nouvelle maison de santé soit apte à attirer de nouveaux médecins généralistes et spécialistes, alors que le projet prévoit des centaines de nouveaux habitants. La santé étant un enjeu essentiel surtout dans des quartiers censés être prioritaires, il me semble que toute nouvelle construction devrait être stoppée tant que des garanties n'auront pas été apportées sur ce point. En lieu et place de ces nouvelles constructions, je propose le partage de la densification sur les espaces pavillonnaires environnants et de les diffuser plus largement au sein de la métropole afin de partager plus équitablement les nuisances induites au lieu de les limiter aux quartiers populaires. Cela répondrait à un objectif d'équité territoriale et sociale qui me semble faire cruellement défaut dans la version actuelle du projet.

Contribution n ° 3 (registre papier)

Elle émane d'une personne anonyme faisant partie du conseil citoyen

Cette personne s'inquiète pour la sécurité des piétons et des enfants notamment pour les traversées de rues dans la mesure où il faut quelque fois marcher 40 mètres pour trouver un passage protégé. Elle demande également à ce que les espaces verts soient respectés par les usagers en 2 et 4 roues

Contribution n ° 4 (registre papier)

Cette observation émane de Mathieu Meyrckens, habitant rue de la coulée.

Ce déposant estime que les documents et plans sont nombreux, incomplets et difficilement compréhensibles (trop petits, pas de noms de rues) pour un non initié.

Il aurait souhaité que soient intégrés dans le dossier les projets hors ZAC (par exemple la démolition et reconstruction d'immeubles route de la chapelle).

Contribution n ° 5 (registre papier)

Madame Evelyne Boué, habitant rue des fougères reprend à son compte les observations précédentes. Elle insiste sur la conséquence de la création de chemin piétonniers, à savoir la prolifération des points de deal.

Contribution n ° 6 (voie électronique proposée par Horhant Clément)

Je me suis un peu perdu dans les documents notamment sur leurs dates variées en se demandant ce qui est à jour ou non. Bref, les plans sont ambitieux mais nécessaire pour la ZAC : mixité, désenclavement, services et commerces de proximité, espaces verts.

Il est bon aussi de favoriser le désenclavement avec l'ouverture de voies réservées aux mobilités actives.

Je vois aussi que les trottoirs sont prévus assez larges.

J'ai tout de même quelques questions et remarques :

- est-il prévu des zones pour les bacs poubelles ? Ils se retrouvent généralement sur le trottoir. Très gênant.
- vers la maison de santé et chaîne des anglais, il semble y avoir des escaliers mais pas de liaison pmr/vélo.
- dans l'ensemble, je vois très peu d'aménagement cyclable respectant la RAC ou d'aménagement cyclable tout court. En revanche, encore beaucoup de stationnements en surface.

- Et s'il n'y a pas assez de largeur en priorisant les trottoirs et les aménagements cyclables avant le stationnement, il faut mettre des vélos-rues.
- Il y a beaucoup de potentiels avec la population, les services et les établissements scolaires. Il faut donc sécuriser les déplacements de tous, petits et grands. - sur l'ouverture de nouvelles voies, il manque un plan de circulation pour éviter le trafic de transit.

Contribution n° 7 (registre papier)

Elle émane de Monsieur Menuet Patrice

Celui-ci s'étonne de trouver dans le dossier des schémas des voiries datant de 2018-2019 alors que selon lui, des modifications devaient être apportées.

Contribution n° 8 (registre papier)

Monsieur Patrick Lourdais, rédacteur au magazine mozaïque, complimente le maître d'ouvrage pour cet immense travail.

Il souhaite que le projet prenne en compte la problématique de l'effondrement du nombre d'oiseaux du au manque de nichoirs dans les immeubles. Il propose donc que les nouvelles constructions prévoient ces nichoirs et pose la question des immeubles existants.

Il évoque ensuite la problématique de l'électromagnétisme

Monsieur Lourdais questionne sur l'effacement des lignes électriques et le remplacement de l'éclairage publique vétuste par des led.

Il demande quel est le programme d'installation de nouveaux commerces pour faire face à la fermeture de nombreux établissements.

Enfin, il propose que le réseau collectif de chaleur puisse alimenter les habitations actuelles chauffées au gaz.

Contribution n° 9 (registre papier)

Madame Pascot dépose une copie de la pétition contre l'abattage des arbres du petit bois de la rue de Toronto.

Contribution n° 10 (registre papier)

Jean-Paul Martel indique qu'il va joindre des notes et illustrations pour conforter ses observations.

Contribution n° 11 (registre papier)

Monsieur Jacques Lamy, habitant du quartier et marchant fréquemment dans les secteurs de la ZAC est très étonné d'apprendre l'abattage de 404 arbres dans les secteurs du bout des pavés et et du chêne des anglais.

Il indique que cet abattage n'a jamais été abordé lors de la phase de concertation à laquelle il a participé alors même que cette question avait été posée.

Cet abattage va à l'encontre du maintien de la biodiversité pourtant prônée par Nantes Métropole. .

Contribution n° 12 (voie électronique par le Collectif Nantes nord pour une écologie citoyenne)

Demande d'organisation d'une nouvelle concertation sur le grand projet Nantes nord en milieu de parcours

- La concertation sur ce projet date déjà de plusieurs années (2016-2019). Plusieurs arguments viennent compléter ce premier élément :
- Le projet a beaucoup évolué depuis.
- De nombreux documents sont venus l'enrichir qui n'existaient pas au moment de la concertation préalable.
- Plusieurs documents essentiels dans ce dossier de ZAC sont tout à fait récents (2023), notamment le diagnostic de la MRAE (Mission Régionale de l'Aménagement et de l'Environnement) et la communication de l'ARS (Agence régionale de Santé- moustiques sur les eaux stagnantes des ruisseaux remis à ciel ouvert, notamment).
- Un document financier est arrivé en cours d'enquête..;conduisant à une prolongation de cette dernière !

Trois éléments contextuels aux conséquences importantes ne pouvaient alors être pris en compte à cette époque :

- la Covid (confinement, besoin de nature, travaux d'équipements en aération des locaux recevant du public, protection contre les zoonoses et les transmissions virales, etc.),
- Les manifestations du dérèglement climatique et notamment l'accentuation des canicules en fréquence et en intensité. Nulle part dans les documents de présentation de la Zac ne figurent des éléments déterminants en faveur d'une meilleure résilience du quartier et de ses populations.
- Le reflux de la construction immobilière, tant en raison de l'augmentation des taux de crédit, de la raréfaction des ressources, de la production de GES (gaz à effet de serre), du retrait de l'État dans son soutien au logement social que des choix des sociétés immobilières et des capitaux d'aller investir là où la rentabilité est meilleure dans le secteur de la construction ou sur d'autres territoires.

Autant d'éléments de nature à reconsidérer les 350 destructions de logements sociaux, ou l'artificialisation des sols par la construction de nouveaux bâtiments au détriment d'autres solutions comme le réhaussement de bâtiments existants aussi bien du côté des bailleurs (étude en cours de Nantes Métropole Habitat, de La Nantaise d'habitation...) que du côté des administrations présentes sur le quartier en grand nombre afin de résoudre le problème du foncier disponible.

Interrogé lors de sa permanence du 11 décembre 2023, le commissaire-enquêteur a confirmé qu'à ses yeux cette enquête publique ne concernait pas que les cellules commerciales de la Route de la Chapelle objets d'un projet de DUP (Déclaration d'Utilité Publique), mais bien l'ensemble de la ZAC en raison notamment de l'évolution des projets et de l'apport tardif et récent des documents nouveaux de la part d'autorités administratives requises.

Cette concertation en cours de ZAC est demandée également pour une autre raison : le projet a été conçu bien avant la bifurcation écologique de la municipalité nantaise annoncée par la Maire de Nantes lors de ses vœux dans le quartier (salle festive janvier 2023) et dans la presse municipale et locale. Il est important de savoir en quoi cette évolution doctrinale fait évoluer le projet et de connaître le niveau de concordance ou de contradiction du projet avec ce virage écologique.

Contribution n° 13 (voie électronique par le Collectif Nantes nord pour une écologie citoyenne)

DUP (Déclaration d'Utilité Publique) pour les locaux commerciaux route de la Chapelle ou pour la totalité de la ZAC ?

Au regard de la lecture des documents, il n'est pas expressément établi que la DUP a pour seul périmètre les locaux commerciaux évoqués au 70 route de la Chapelle sur Erdre, et qu'ainsi elle puisse valoir sur l'ensemble du périmètre de la ZAC, incluant donc le changement de vocation ou de propriété de parcelles incluses dans ce périmètre.

Cela entraîne plusieurs conséquences. .

La possibilité de revoir la partie de la construction de logements de la rue Toronto qui empiète sur le bosquet. Les habitants ne contestent pas la nécessité de construire et ne s'opposent pas à l'immeuble envisagé sur un espace déjà artificialisés rue de Toronto.

Dans le même sens, ils s'opposent à la vente du terrain public correspondant à ce projet, à un promoteur privé. Le maintien de ce terrain dans l'espace public est à leurs yeux une garantie de préservation pour le bien commun.

En revanche l'artificialisation et la destruction d'arbres sur la partie boisée sont contestées par des riverains immédiats, des voisins proches et plus lointains ainsi que par différentes associations et collectifs (courrier à Madame la Maire de Nantes et pétition de 120 personnes proches, déposés en mairie lors du Conseil municipal du 5 octobre 2023, et depuis, pétition de 28 000 signatures en ligne - document joint). Pour des raisons écologiques évidentes, le maintien d'arbres adultes est explicite dans le premier moment de la démarche « Éviter-réduire-compenser » en raison de l'apport de leur présence pour les humains comme pour la biodiversité, ce que ne sauraient compenser d'hypothétiques mesures ou des plantations de jeunes arbres dont les conditions de survie sont considérées comme aléatoires dans les conditions climatiques présentes et à venir, de l'avis même des spécialistes et du Service municipal Nature et Jardins (propos tenus à différentes manifestations et dans la presse locale).

L'affirmation plusieurs fois répétée dans les documents de l'enquête « de la recherche d'une grande

cohérence » devrait ainsi se traduire dans une extension de la DUP à l'OAP Cassin (Orientation d'Aménagement programmée) incluse dans le périmètre de la ZAC. Il devait ainsi conduire à une renégociation du projet de vente au Crédit agricole Immobilier dans la mesure où la construction immobilière va détruire 22 arbres adultes.

En effet, ce terrain jouxte un grand terrain propriété de la ville de Nantes, totalement artificialisé et lui-même désigné en situation de mutation par l'OAP Cassin. De plus il se situe en face de la Salle festive et offre ainsi la possibilité d'une liaison piétonne traversante (rues Concarneau/Bout des Landes en lien avec la mutation et l'aménagement de la parcelle municipale.

Cette remarque rejoint l'argumentation développée dans un courrier à Madame la Maire de Nantes et Présidente de Nantes Métropole envoyé en 2022 par les riverains appuyés d'associations et de collectifs (document joint).

Contribution n° 14 (voie électronique par le Collectif Nantes nord pour une écologie citoyenne)

Nantes nord, un grand projet ... à géométrie variable difficile à lire, à comprendre et à argumenter ! Il existe une difficulté réelle de compréhension des enjeux en raison des différentes échelles évoquées.

Première échelle : le grand quartier, celui qui court de la vallée du cens à l'Erdre en passant par les limites communales (vallée de la Ménardais) et de l'Erdre où courent aussi bien des rivières et ruisseaux que des OAP (Orientations d'Aménagement Programmé).

Deuxième échelle : ce qui se trouve à l'est de l'axe Petit-Port/Chauvinière/Route de Rennes.

Troisième échelle : le grand projet Nantes Nord qui reprend une partie de l'échelle précédente.

Quatrième échelle : le périmètre de la ZAC qui reprend en partie la 3e, mais avec des parties exclues des opérations de transformations urbaines de la ZAC, comme la Petite Sensive ou la partie du quartier de la Boissière située à l'est de la rue de la Fantaisie, parties promises à des opérations ultérieures. Cinquième échelle : le périmètre ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine), mêlant projets publics et projets privés et obligeant les bailleurs à céder du foncier au bénéfice de promoteurs privés qui, une fois les opérations construites et vendues, se retireront des enjeux sociaux du quartier !

Toutes ces échelles plus ou moins étanches, rendent difficiles la lecture et la perception des enjeux, l'appréciation des solutions mises en œuvre, l'anticipation des conséquences. Elles permettent également de cloisonner les études d'impacts et les conséquences qui s'exercent sur les territoires voisins.

C'est notamment le cas d'opération qui interviennent « entre les échelles », dans le « diffus » selon l'expression des documents d'urbanisme. Un exemple : l'immeuble de 15 logements contesté par les habitants de la rue de Toronto est justifié au nom de la nécessité de la mixité sociale alors que dans le même temps vont être construits de l'autre côté de la rue, juste en face, une centaine de logements d'un opérateur privé...en zone OAP (Orientations d'Aménagement Programmé), la rue étant la limite de la ZAC, et à une centaine de mètres à l'ouest, rue de la Boulonnerie/route de la Chapelle, 200 logements de promoteurs privés... en zone dite de « diffus » séparé de la ZAC par un alignement d'une trentaine de charmes dont le système racinaire risque d'être mis à mal par la construction des dits immeubles en raison de l'étroitesse des terrains.

Contribution n° 15 (voie électronique par le Collectif Nantes nord pour une écologie citoyenne)

L'alibi du quartier le plus vert de Nantes cache une démarche qui va a contrario de la démarche « Éviter-Réduire-Compenser »

C'est le quartier le plus vert de Nantes répètent à l'envie les documents métropolitains de l'enquête publique.

Tous ces espaces de nature, répertoriés dans l'étude préalable de l'agence d'urbanisme conseil du projet Germe et Jam, existent bel et bien mais sont situés en périphérie du quartier et hors zone du grand projet comme de la ZAC.

De plus, comme le constate l'Agence dans un paragraphe discret, une bonne partie de ces zones sont des enclaves symboliques ou réelles et à l'accessibilité réduite ou interdite, peu fréquentées par la population du quartier. Ainsi du cimetière-parc, du golfe, des espaces de nature entourant la prison, des espaces nature des grandes écoles, administrations et entreprises de la Géraudière ou de la

Rivière.

De même autour des établissements du Tertre (Ecole d'ingénieurs, Onisep, etc.) ...

La dimension de « Quartier le plus vert de Nantes » a été ici souvent mise en avant dans les réunions publiques par les élus ou les techniciens pour justifier l'abattage d'arbres et l'artificialisation de terres.

Puisqu'il y a tant d'arbres, quelques-uns en moins ne sauraient y paraître ...

Pour mémoire, ceux qui ont disparu : .

- 4 ha de forêt,
- 1,2 ha de zones humides, arbres des bas-côtés du périphérique sur un linéaire de plusieurs kilomètres, pour l'agrandissement de l'échangeur de la Porte de Gesvres, .
- alignement de 12 chênes multi centenaires pour satisfaire aux besoins des immeubles entourant la maison de la santé, .
- 27 arbres adultes dans la transformation du centre commercial de la Boissière, .
- 10 liquidambars de la rue J-M Jacquard, .
- 400 arbres du secteur Bout des Landes dans les constructions entreprises depuis 2 000, etc. .
- plusieurs dizaines d'arbres dans le quartier de la rue de la Saumonière, entre le Gesvres et la rue de la Chevaleraie, etc.

Les projets programmés ne sont pas en reste :

- 22 arbres à supprimer au 72 av Bout des Landes,
- 12 autour de la pataugeoire /parking rue de Québec,
- 15 au bosquet de la rue Toronto...

au total entre 100 et 150 arbres appelés à disparaître dans les propositions de l'Agence Germe et Jam et les options retenues par la puissance publique. L'arbre n'est pas seulement une belle silhouette décorative dans un paysage.

C'est un élément fondamental pour la biodiversité, pour lutter contre le réchauffement climatique. C'est aussi un élément nécessaire à la bonne santé des humains et des relations sociales. Il suffit de voir l'engouement qu'ils suscitent et les très nombreuses signatures qui s'opposent à leur destruction.

On aurait pu penser que cette dimension de quartier le plus vert de Nantes soit au contraire une qualité à préserver, à renforcer pour un atout à faire valoir, pour attirer de nouveaux habitants et favoriser la mixité sociale.

L'option d'aller immédiatement sur le 3e terme de la démarche « Éviter-Réduire-Compenser » afin de favoriser des choix d'artificialisation, est éminemment contestable dans la période actuelle.

Vouloir le bien des habitants par des programmations urbaines en niant cet aspect est paradoxal.

Vouloir œuvrer pour l'intérêt général quand ce qui est entrepris va à l'encontre des constats scientifiques c'est perdre la confiance dans une capacité à vivre ensemble.

Contribution n ° 16 (voie électronique par le Collectif Nantes nord pour une écologie citoyenne)

La ZAC, un discours d'ouverture mais une enclosure administrative de plus ?

A plusieurs reprises, les échanges entre la ZAC et les quartiers environnants sont évoqués pour éviter « l'enclavement ».

Les différents périmètres administratifs qui s'emboîtent comme des poupées gigognes, cloisonnent préoccupations, enjeux et effets.

Les usages des habitants du périmètre ANRU les conduisent à se déplacer hors de ce périmètre pour leurs courses, leurs loisirs, les services à la personne, l'accès aux services publics existants, aux services bancaires...

De la même façon, les habitants du « grand quartier » Nantes nord sont amenés à fréquenter les équipements publics de la ZAC (médiathèque, maison de quartier La Mano, pataugeoires et jeux pour enfants, parcs etc.).

Il est contestable que les périmètres des OAP voisines (Bout des Pavés et Cardo) n'aient pas été intégrées, ni les effets de leur transformation en cours.

Comment réfléchir à la densification dans le périmètre ANRU sans prendre en compte les opérations nombreuses qui se réalisent dans le diffus tout autour au même moment ?

Comment certifier que la désartificialisation sera supérieure aux surfaces artificialisées si on ne tient pas compte des opérations qui se développent en périphérie immédiate du périmètre de la ZAC ?

Comment mesurer les effets sur les fréquentations des services et leurs capacités d'accueil sans intégrer l'apport de population hors ZAC qui vient compléter les opérations nouvelles à la ZAC elle-même ?

Les rodéos et autres problèmes de sécurité concernent un territoire bien plus large que la délimitation administrative de la ZAC.

La volonté de créer une polarité autour de l'arrêt de tram Chêne des Anglais doit-elle exister sans la mettre en relation avec la polarité existante du Bout des Pavés tout aussi fréquentée par les gens du quartier ANRU ?

Leur fonction et leur composition les rendent plus complémentaires que concurrentes et enrichiront par leur dynamisme mutuel la vie du Grand Nantes nord.

Une traduction effective de cette complémentarité dans la ZAC et notamment dans la DUOP pour permettre des mutations de terrain au profit de l'intérêt général et d'un espace public de qualité est nécessaire.

Contribution n° 17 (voie électronique par le Collectif Nantes nord pour une écologie citoyenne)

Une rénovation urbaine désartificialisante... mais un grand projet de quartier artificialisant ?

Le renouvellement urbain de la ZAC Nantes nord présente un rapport désartificialisation /artificialisation favorable ... en pourcentage mais les chiffres aboutissant à ce résultat ne sont pas accessibles dans les documents.

Par quelle magie la création de nouvelles voies goudronnées, la construction de nouveaux immeubles et de nouveaux équipements aboutissent-elles à ce solde positif ?

Les éléments présentés dans cette enquête publique ne permettent pas d'en juger.

Est-ce parce qu'un certain nombre de ces travaux ont lieu en dehors du strict périmètre de la ZAC ?

Construction de nombreux immeubles, ouverture de nouvelles voiries sur le périmètre à géométrie variable du Grand projet global Nantes nord...comment au final en arrive-t-on à produire plus de sols naturels que de surface artificialisées ?

Le mystère reste entier. La question posée au commissaire enquêteur lors de sa permanence du 11/12 n'a pas eu de réponse.

Contribution n° 18 (voie électronique par le Collectif Nantes nord pour une écologie citoyenne)

Ouverture de nouvelles voiries, bruit et pollutions... Tout s'arrête aux frontières de la ZAC ?

A la faveur de la création de nouvelles voiries et des travaux de démolition-reconstruction, le document d'enquête note de faibles risques d'accroissement des pollutions.

Comment en juger puisque les documents de présentation de l'enquête ne viennent pas le démontrer.

De même qu'ils ne présentent pas l'état sanitaire de la ZAC. Ni les conséquences des opérations qui se développent dans son environnement.

Ainsi la proximité du périphérique génère une pollution aux particules fines et perturbateurs endocriniens dont on ne dit rien. Et on n'en dit pas plus sur les conséquences des travaux d'agrandissement de l'échangeur Porte de Gesvres et d'élargissement du périphérique qui selon l'opérateur Vinci doit porter la circulation de 80 000 à 115 000 véhicules/jour, soit une augmentation de 43 %.

Les constats d'augmentation de l'asthme des enfants par les médecins du grand quartier Nantes nord sur les 40 dernières années confirment que la pollution de l'air ne s'arrête pas aux frontières de la ZAC.

Les chiffres de maladies et de mortalité entraînés par cette pollution de l'air sont suffisamment documentés désormais pour qu'on en tienne compte.

Comment les projets de la ZAC viennent-ils en modifier la présence et l'influence néfaste ?

De même pour la pollution sonore qui n'est que peu traitée. Proximité de la Route de Rennes, périphérique toujours mais également intensité des flux motorisés traversant le quartier sur les axes Cassin-Einstein, Route de la Chapelle et rues des Renards et avenue du Bout des Landes. Comment l'ouverture de nouvelles voiries va-t-elle modifier ces constats sonores ?

L'accès indispensable au silence en extérieur est devenu très compromis. Selon les vents porteurs, les bruits du périphérique, du stand de tir de la Jonelière, du tram-train de la ligne de Châteaubriant

traversent le quartier et sont audibles de partout constituant un fond sonore ponctué des rodéos et tirs de mortier.

En quoi les projets de la ZAC apportent-ils une réponse à cette préoccupation ? La pollution des sols est fréquente dans le quartier au point de recommander dans l'installation des jardins familiaux ou collectifs une culture en surélévation ou l'évitement de certaines zones ou encore la non-consommation des productions dans des périmètres identifiés.

Les présences cachées d'amiante dans les constructions comme dans la tour de la rue S de Champlain... autant d'éléments qui justifieraient des précautions plus importantes dans les travaux à entreprendre dans la ZAC.

L'évocation et le traitement de ces pollutions dans les documents présentés dans cette enquête sont insuffisants. Ils s'arrêtent au strict périmètre de la Zac sans tenir compte du cumul des pollutions voisines. Lors du nuage radioactif de Tchernobyl de 1986, les retombées radioactives s'étaient officiellement arrêtées aux frontières.

En va-t-il de même pour les pollutions sonore et aérobies autour de la ZAC Nantes nord ?

Contribution N° 19 (voie électronique par le Collectif Nantes nord pour une écologie citoyenne)

Piétons et cyclistes... des oubliés de la ZAC ?

Les matérialisations pour rendre plus effectif l'usage de la marche et du vélo comme mode de déplacement dans le quartier sont à la peine, notamment pour les traversées de voiries. La promenade « cordon bleu » pour relier les ensembles de logements sociaux est une bonne idée qu'il conviendrait de prolonger.

En effet il ne s'agit pas seulement de se promener mais de faciliter la vie quotidienne des gens par des déplacements actifs.

On connaît leur bienfait tant pour l'environnement que pour la santé physique immédiate des personnes. Il conviendrait donc de prolonger cet effort pour accéder à pied aux équipements et commerces à l'intérieur de la ZAC mais aussi à l'extérieur, notamment vers le carrefour du Bout des pavés (écoles, services de santé, labo d'analyses, Lidl, banques etc.).

On mesure là l'intérêt d'une extension de la ZAC au périmètre de l'OAP qui aurait permis de réaliser une liaison piétonne intra quartiers en partant du Bout des landes/Pataugeoire Québec, en traversant le milieu de la rue de la Boulonnerie pour accéder à la place du Bout des pavés, offrant ainsi un itinéraire hors circulation et avec moindre pollution, notamment pour l'accès au marché du jeudi ou à l'école de la Chauvinière.

Côté vélo, ne sont pas spécifiés les aménagements qui pourraient permettre de gagner en sécurité, notamment dans les nombreux ronds-points en affirmant une priorité vélo comme c'est le cas sur l'échangeur Porte de la Chapelle.

De même rue des Renards dans la partie partagée avec le tram. Une traversée du quartier par la rue Stendhal pour rejoindre le Cens via la Côte d'or et nécessitant la traversée du « mur de Berlin » constitué par le lycée Monge évoquée depuis des années reste-t-elle à l'état d'évocation ?

Là encore la limite administrative de la ZAC n'inclut pas cette zone.

Enfin la ZAC n'annonce aucune station de Bicloo et autre location de nature à favoriser la pratique du vélo ou un moindre usage de la voiture. Il s'agit là d'un caractère différenciant entre quartiers du centre-ville et quartiers périphériques.

Une inégalité d'accès à un service et à des pratiques vertueuses de déplacements actifs.

Contribution N° 20 (voie électronique déposée par le Collectif Nantes nord pour une écologie citoyenne)

ZAC : Bassin décor pour la rénovation urbaine ou corridor écologique pour le vivant ?

Les cellules commerciales de la route de la Chapelle, objet de la DUP sont en limite de l'un des affluents du ruisseau des Renards qui sera mis à ciel ouvert en amont. Il conviendrait que la DUP puisse servir à transformer la remise à ciel ouvert des ruisseaux en un véritable corridor écologique en aval et en amont, notamment à l'emplacement réservé de l'OAP Route de Rennes, en lieu et place de la voirie existante pour rejoindre, après passage empruntant les fondations des ponts existants sous la Route de Rennes, les emplacements réservés à usage de nature des OAP orvaltaises en direction de la vallée du Cens toute proche.

Un corridor écologique en période de disparition de la biodiversité e de réchauffement est préférable

à une rue bitumée.

De plus un couloir écologique est en mesure de favoriser la circulation des batraciens et autres animaux capables de réduire le problème de la prolifération d'insectes comme le moustique tigre vecteur de maladies bien connues désormais présent sur Nantes et Orvault. A ce sujet, l'ARS a produit une note d'alerte sur les retours à ciel ouvert des ruisseaux et de la création d'un bassin d'eau possiblement stagnante figurant dans le dossier de présentation de l'enquête publique. La réponse à base de solution technique de la collectivité ne nous paraît pas convaincante à terme face au développement de la présence de ce moustique favorisé par le réchauffement climatique. Est jointe à cette remarque, ci-dessous, la présentation de cette hypothèse de corridor écologique (contribution du collectif CNNEC du 20/06/2022 à l'enquête publique modification n° 1 du PLUM). Document du 20/06/2022 : Contribution du CNNEC à l'Enquête "Modification n° 1 du PLUM : Articulation entre OAP générale Route de Rennes (dont OAP particulière Bout des pavés) et ZAC Nantes Nord en matière de : Continuité écologique (corridor) entre les vallées de L'Erdre (Ruisseau des Renard) et du Cens par le biais des mises à ciel ouvert des bras du Ruisseau des Renards. Nous demandons que soit prise en compte l'articulation entre ces deux procédures administratives pour donner un sens aux projets sur le terrain au regard des principes généraux du PLUM en ces matières et leur réelle concrétisation sur le terrain en mentionnant expressément les zones nécessaires à leur réalisation.

1 - Ainsi de la création d'un corridor écologique traversant la Route de Rennes pour la mise en réseau des deux bassins versant du Cens et du Gesvres par la continuation de la mise à ciel ouvert du Ruisseau sur la Zac Nantes nord. Le projet de « restructurer et améliorer la stratégie des eaux pluviales par le remplacement des réseaux vieillissants, la remise à ciel ouvert des cours d'eau qui étaient canalisés, la recherche d'une alternative à la gestion « tout tuyau » (page 12 du dossier de création de ZAC - <https://metropole.nantes.fr/files/pdf/logement/1-Dossier%20de%20Création%20de%20ZAC.pdf>)

Les infrastructures en pierre de petits ponts permettant à la route de Rennes de s'affranchir des débuts de ruisselets, sont toujours présents dans le sous-sol, comme l'a constaté le paysagiste responsable du projet au sein de l'agence d'urbanisme germe&tJAM chargée du redessiner des aménagements extérieurs, lors des études préalables et en s'aidant des anciennes cartes d'état - major.

La remise à ciel ouvert du Ruisseau des Renards s'arrêtera à l'avenue du Bout des Landes (au droit de la rue de Vancouver - Nantes). Or une voirie de liaison est prévue dans l'OAP générale Route de Rennes, entre l'avenue du bout des Landes et la Route de Rennes, juste en face de la remise à ciel ouvert du ruisseau, sur des terrains aujourd'hui essentiellement occupés par des pavillons en secteur de mutation jardins et une station service (parcelles OX 466,488 et 429, zonage PLUM : UMA).

En face du côté de la commune d'Orvault, le secteur en mutation UMC offre des perspectives pour rejoindre la vallée du Cens selon plusieurs scénarios possibles : .

via le secteur naturel/loisirs de la Mulonnière (section cadastrale 230, zonage UMD1), .

via les voiries de la Praudière/ Sagittaire Capricorne, sur-dimensionnées et ne desservant qu'une zone pavillonnaire, une partie de l'espace public pourrait être mis à profit pour la poursuite de ce corridor écologique puisque cette rue aboutit à la Vallée du Cens et via l'OAP Haute Vallée qui comporte une réserve foncière d'accès à la vallée du Cens, zonage 1AUMd1.

Ainsi ce corridor écologique permettrait un débouché pour la biodiversité et donnerait un sens à ces remises à ciel ouvert pour qu'elles ne soient pas seulement un décor urbain mais une vraie vie de la nature et des animaux correspondant aux principes énoncés dans les document métropolitains : « Préservation de la biodiversité et des continuités biologiques », entre le Ruisseau des Renards dans sa partie Zone NI et la vallée du Cens Ns. En conséquence nous demandons le reclassement d'une partie du projet de voirie parcelles OX 466,488 et 429, zonage PLUM : UMA) en zone NI de même que la réservation d'espace NI sur la zone UMC dans les parties en mutation de l'OAP générale route de Rennes autour de la rue de l'Ascension (Orvault : parcelles cadastrale 156,157 ou 129, 445, 131, 131 ou 185)

Contribution N° 21 (voie électronique déposée par le Collectif Nantes nord pour une écologie citoyenne)

Concertation ou contestation ?

Nous contestons l'affirmation qu'on peut lire dans les documents de présentation de l'enquête publique : « le projet global Nantes nord de transformation du territoire dans l'ensemble de ses composantes et co-construite avec les habitants ».

Certes il y a eu concertation, mais il y a eu aussi oppositions et désaccords. Le projet se construit donc également en partie contre les habitants. .

Les riverains de l'ex-centre commercial de la Boissière ont protesté contre le refus par la collectivité de prendre en compte la présence des arbres dans le projet immobilier qui s'y construit. .

Un collectif de 12 associations et collectif d'habitants réclame depuis 2020 une réunion publique d'information sur les aménagements et l'évolution du carrefour Bout des pavés Route de Rennes, réunion qui n'a toujours pas eu lieu. .

Plusieurs dizaines d'habitants et des associations se sont regroupés pour contester un projet immobilier au 72 Bout des landes et des riverains ont fait un recours au tribunal administratif après que leur recours gracieux ait été rejeté.

Une pétition en ligne a réuni plus de 20 000 noms. .

Les habitants et riverains de la rue de Toronto protestent contre la suppression d'une partie des arbres du bosquet. Ils ont remis un courrier et une pétition signée de 120 noms en conseil municipal du 5 octobre 2023. Depuis, une pétition ouverte en ligne a réuni 28 000 signatures. Au regard de tous ces éléments, il conviendrait soit de modifier la phrase : « la stratégie paysagère et écologique comme matrice fondamentale de l'évolution de Nantes nord (Note de présentation 1.1.3), soit de cesser d'entreprendre des actions contraires à cette matrice. et d'engager un programme beaucoup plus ambitieux en matière de résilience.

Le document précise par ailleurs que la collectivité veut « consolider et protéger l'armature paysagère notamment en cherchant au maximum à préserver les arbres lors de la définition des zones d'implantation des nouvelles construction ». Il ne suffit pas de le faire lors de la définition des zones d'implantation mais également au moment de la réalisation.

Sinon quel crédit accorder à cette affirmation quand des alignements d'arbres sont abattus malgré l'avis contraire du Service municipal Nature et Jardins (chênes multi centenaires abattus lors de l'opération immobilière dite « maison de la santé »)

Contribution ° 22 (registre papier)

Madame Gallard, locataire au 2 Champlain se fait la porte parole des locataires de cet immeuble qui ont subi des nuisances suite aux travaux de réhabilitation. C'est ainsi que certains habitants ont demandé des compensations (notamment une minoration de loyer durant les travaux) qui ont été refusées par le bailleur.

Elle estime que les femmes sont particulièrement en insécurité dans ce quartier et qu'elle ne voit pas de mesures pour améliorer cette situation.

Elle se pose ensuite la question des responsabilités des médiateurs et des forces de police lors d'incivilités et se plaint de l'inaction de ces intervenants. Elle cite notamment le cas des « festivités » estivales et non déclarées dans le parc du chêne des anglais engendrant énormément de bruit sur une longue période.

Enfin, elle signale la présence de nombreux rats dans le parc.

Contribution ° 23 (registre papier)

Madame Berton, habitante de la rue du capitaine Hervouët estime qu'il faut revoir la ZAC, définie en 2016, compte tenu des enjeux climatiques.

Elle estime nécessaire une nouvelle concertation pour harmoniser l'ensemble des processus (ANRU, PLUM notamment à travers les OAP...).

Elle s'étonne de ne pas voir figurer la petite censive dans le périmètre ANRU.

Elle questionne le devenir des petites maisons de la rue des renards.

Madame Berton se plaint du manque de lisibilité des plans du dossier.

Enfin, elle ne comprend pas que, dans le quartier considéré comme « le plus vert » de Nantes, il soit prévu autant d'abattages d'arbres comme sur le terrain sis 72 avenue du bout des landes et rue de Toronto. Les nouvelles plantations prévues, mettront 40 ans pour atteindre une taille raisonnable.

Contribution n° 24 (voie électronique déposée par Jessica lafond)

Je trouve dommage l'abattage d'autant d'arbres dans les quartiers nord. Déjà de nombreux chênes ont été rasés.

Je ne comprends pas qu'au jour d'aujourd'hui avec tellement d'enjeux écologiques on en enlève encore, de vieux arbres bien implantés.

En terme de confort d'anciens arbres assez grands pour fournir de l'ombre, ne devraient-ils pas être conservés?

Ne serait-il pas possible de construire les projets avec l'existant au lieu de systématiquement tout raser?

Contribution n° 25 (voie électronique déposée par Loïc Rousselot)

Limiter enfin le transit à l'intérieur des zones résidentielles :

la voiture facteur de désenclavement et de continuité urbaine ? Depuis plus d'une dizaine d'années, la Ville et la Métropole ont intégré dans leurs discours la notion de « rue apaisée ».

Elle a aussi été mise en œuvre dans les rues de desserte du secteur pavillonnaire entre la route de la Chapelle et la rue des Renards en deux temps : d'abord un projet à consultation limitée qui a rencontré l'opposition des riverains entraînant ensuite une consultation élargie sur deux ans.

Celle-ci a permis des aménagements plus adaptés et appropriés. Quels ont été les effets de ces aménagements ? Ont-ils été évalués ? Quels apaisements ?

Certes, les chicanes végétalisées encadrant un stationnement répartie de droite à gauche ont eu pour effet de limiter la vitesse. Les mises en sens unique ont détourné certains circuits automobiles. Mais ont-ils vraiment limité le transit, c'est-à-dire « le fait de traverser un lieu ne voiture sans s'y arrêter » (cf. F. Heran cf. article ci-joint).

Un des constats sur les mobilités et les déplacements évoque « les grands îlots d'habitat (Bout des Pavés, Chêne des Anglais) [qui] engendrent un manque de liaisons est-ouest rendant la traversée du quartier Nantes Nord compliquée et peu lisible, une prédominance des voies en impasse dans les quartiers Nord qui pénalise le fonctionnement et la continuité urbaine » (cf. Extrait p.37 PIÈCE 3C - Étude D'IMPACT - Actualisée Et RÉSUMÉ NON TECHNIQUE II.2.7 - Les mobilités et déplacements).

Ce qui laisse à penser que ce sont les voies de circulation automobile qui assureraient dans ces zones résidentielles le « fonctionnement et la continuité urbaine ».

Pour traiter ce constat, un des grands principes du projet urbain est de « Compléter et renforcer les liaisons par l'amélioration de l'armature est-ouest, la requalification des grands tracés urbains mais aussi par le développement des continuités piétonnes et cyclables » (cf. idem Etude d'impact - IV.2.2 - Les grands principes du projet urbain) pour envisager de « de permettre plus de perméabilité sur le secteur, plusieurs nouvelles liaisons sont envisagées : • Avenue de la Grive / Rue de Québec (1), Rue d'Ottawa / rue de Vancouver / rue de la Coulée (2), Route de Rennes / Avenue du Bout des Landes (3), Rue Joseph Marie Jacquard / route de la Chapelle sur Erdre (4), Rue de la Fantaisie / rue Blaise Pascal (5), Rue Blaise Pascal / rue des Renards (6), ♣ Route de la Chapelle sur Erdre / rue Jacques Cartier (7), Rue Jacques Cartier / rue des Renards (8), Rue des Roches / Boulevard René Cassin (9).

L'objectif de ces nouvelles liaisons est de faciliter les échanges en limitant les détours sans supporter du trafic de transit. Après concertation, la liaison entre la rue des Roches et le Boulevard René Cassin ne sera possible qu'en tourne à droite, évitant ainsi les potentiels shunts. » (cf. Extrait p. 5

-<https://www.registre-dematerialise.fr/4986/download/component/42256/3b-g42-ei21-annexe-2-mobilites-deplacements.PDF> ÉTUDES PRE-OPERATIONNELLES - PROJET GLOBAL NANTES NORD - VOLET MOBILITÉ / DÉPLACEMENTS - ANALYSE D'IMPACT - 2.2. ÉVOLUTION DE LA TRAME VIAIRE)

Pourtant ces impasses ont été volontairement créées pour permettre, dès leur conception, des espaces piétons et cycles sécurisés, propices à la vie locale en conduisant à pied, en cycle, en fauteuil vers les jeux publics, services et commerces répartis en bordure des zones résidentielles collectives. Les seuls entrants automobiles sont réservés de fait aux locataires et à leurs visiteurs pour stationner, préservant ainsi ces espaces résidentiels des effets de transit. Si le projet évoque des effets « limités de transit et de shunt », ils n'évoquent pas la perte de la sécurité de déplacement piétons et cycles et des effets sur la vie locale (autonomie sécurisée de jeu et de déplacement des enfants), sans oublier les pollutions sonores et chimiques dues aux automobiles.

Pourtant la Ville piétonnise le centre-ville et l'interdit aux voitures mais développerait le contraire à l'intérieur de ces espaces résidentiels.

Pourquoi n'est jamais évoqué le principe de « préserver les quartiers du transit » qui est au cœur de

nombreux projets et réalisations dans des villes françaises et européennes depuis plusieurs décennies (cf. Article de F ; Heran ci-joint) ? Des urbanistes connaissent les différents principes d'aménagement possibles (secteurs étanches, boucles de desserte, aménagement de « super-ilôts », etc..). Cette absence de prise en compte d'une maîtrise draconienne du transit propice à garantir une qualité (végétale, sécuritaire, sociale) et un « apaisement » des espaces intérieurs des ensembles résidentiels collectifs et pavillonnaires, constitue un manque important de ce projet confortant la place importante donnée à la circulation automobile. Loïc Rousselot, 44300 Nantes PJ : « interdire enfin le transit dans les quartiers » F. Héran, Vélocité n° 159 ; Avril mai juin 2021

Contribution n° 26 (voie électronique déposée par Sophie Tiger)

LE RECOURS IMPOSSIBLE DES HABITANTS CONTRE LA DESTRUCTION DES ARBRES ET DE LEUR QUALITÉ DE VIE !

Gouverner c'est prévoir. Prévoir non seulement à court terme, mais aussi à long terme. Incontestablement le court terme prévaut concernant ce projet de ZAC Nord, qui de plus, est totalement flou et indescriptible pour qui n'est pas initié en la matière !

Très peu d'habitants des quartiers concernés par la ZAC Nord sont en mesure de participer à l'enquête publique, car incapables de lire un document de plus de 1000 pages et comprendre beaucoup des termes tels que OAP, le PLUM, etc, ainsi que les nombreuses cartes et illustrations incluses.

Les habitants comptent-ils pour quelque chose, au-delà des formules et des affirmations ? Comme ce qu'on nous promet, avant travaux, s'avère ne pas être ce qui advient ! Lorsque des habitants s'expriment en contestant des projets (par exemple : projet de construction d'immeuble - 72 avenue du Bout des Landes), on ne les écoute ni ne les entend, pas étonnant alors que beaucoup ne se donne plus la peine de faire quoi que ce soit, dégoûtés de ne pouvoir que constater que nous comptons pour rien !

En désespoir de cause, certains se résolvent à saisir la justice pour essayer de faire entendre nos voix.

HABITANTE DU QUARTIER BOUT DES LANDES DEPUIS PRESQUE 32 ANS, je vois les choses changer extrêmement négativement ! Nous nous mobilisons pour défendre notre qualité de vie, et faisons preuve d'intérêt pour notre quartier, mais on nous rétorque que nous sommes des inconscients écervelés qui œuvrons contre la sacro-sainte construction de logement.

Circulez y'a rien à voir, les projets se feront quoi qu'il arrive.

Contribution n° 27 (voie électronique déposée par Robert Jacques)

Couper des arbres est un signe de grande, d'immense paresse intellectuelle et dans l'état des connaissances actuelles sur le climat, un crime !

Contribution n° 28 (voie électronique déposée par Georges Doussiet)

Arrêtez d'abattre des arbres et de détruire les végétations en place depuis des dizaines d'années, si vous souhaitez que votre région ressemble à la nôtre après le passage des incendies, vous n'oubliez pas que les températures augmentent et que les plantes mettent beaucoup plus de temps à se développer si elles ne sont pas séchées par le soleil.

Réfléchissez à d'autres solutions et investissez dans la raison!!!!

Contribution n° 29 (voie électronique déposée par Belounis Cheurfa)

La disparition d' 1 arbre sur 3 est très préjudiciable à la faune très importante (oiseaux, hérissons, écureuils, etc.).

Il est contestable qu'il ne soit pas fait de relation entre l'inventaire faune (loin d'être exhaustif) réalisé sur le quartier et les dommages causés par la destruction de tant d'arbres et leur évaluation. D'ailleurs pourquoi le document de Bruel-Delmare qui vient le préciser n'est pas inclus dans le registre d'enquête ? L'argument du « quartier le plus vert » présent dans les documents ne vaut pas : les surfaces et canopées évoquées sont, pour l'essentiel, extérieures à ces quartiers.

De ce fait, je suis opposé à cet abattage massif et à la bétonisation, car c'est un mode de pensée du vieux monde. Obsolète face au défi climatique que l'on endure.

Contribution n ° 30 (voie électronique déposée anonymement)

Encore des presomptueux, pensant pouvoir obliger la nature dans leur sens, ignorant qu'on est maître de rien, avec l'inconnu que présente ce nouveau monde, assoiffé, imprévisible, changeant.....
Encore des enrages, qui veulent faire vite, abattre, bétonner.. avant que la Loi ne l'interdise.
Il va donc falloir que la Jeunesse, qui est directement concernée par ces choix, se mobilise... Car, elle est celle qui est crainte, par tous pouvoirs..

Contribution n ° 31 (double de la contribution n ° 30)

Contribution n ° 32 (voie électronique déposée par Marie-Laurence Bouillaud)

Le projet d'aménagement des espaces verts de ces quartiers et le projet de les relier par un cheminement doivent être revus.

On sait désormais le rôle et les services rendus par les arbres adultes, tant pour le climat, pour les humains proches que pour la biodiversité, la qualité des sols et de la ressource en eau.

La compensation proposée, en replantant de jeunes arbres, nécessiterait au moins 20 ans avant d'être efficace.

Contribution n ° 33 (voie électronique déposée par Jean-Paul Martel au nom du MNLE Pays de La Loire)

Voici la contribution du MNLE PDL Naturellement à l'enquête publique relative au projet de ZAC Nantes Nord observations en PJ et pièces jointes comme convenu avec le commissaire enquêteur le 22 décembre 2023 Pour le bureau JP Martel Président du MNLE PDL Naturellement

Contribution n ° 34 (voie électronique déposée anonymement)

Je souhaite exprimer mon désaccord face à ce projet, en parti dû à son impact sur un environnement vert déjà existant. La faune, la flore, la microfaune et flore comptent beaucoup plus dans l'intérêt écologique que l'humain.

Il faut à tout pris les préserver. C'est un non sens que de vouloir abattre autant d'arbres sains, pour "aménager" le territoire à la guise humaine.

Utilisons les espaces aménagés déjà existant pour nos besoin, et arrêtons de croire autant.

Je vous demande de bien vouloir écouter la parole citoyenne et de cesser de saigner la terre. Merci bien.

Contribution n ° 34 (voie électronique déposée anonymement)

Je souhaite exprimer mon désaccord face à ce projet, en parti dû à son impact sur un environnement vert déjà existant. La faune, la flore, la microfaune et flore comptent beaucoup plus dans l'intérêt écologique que l'humain.

Il faut à tout pris les préserver. C'est un non sens que de vouloir abattre autant d'arbres sains, pour "aménager" le territoire à la guise humaine.

Utilisons les espaces aménagés déjà existant pour nos besoin, et arrêtons de croire autant.

Je vous demande de bien vouloir écouter la parole citoyenne et de cesser de saigner la terre. Merci bien.

Contribution n ° 35 (voie électronique déposée anonymement)

J'apprends que près de 500 arbres seraient coupés si ce projet voit le jour en l'état.

Mais on ne peut plus se permettre ce genre de fantaisie "on coupe, on bitume, on bétonne". Je suis certaine qu'il est possible de faire autrement que de couper tous ces arbres et qu'il ne manque qu'un peu de volonté. Je suis donc contre ce projet en l'état.

Il est largement temps de réfléchir autrement nos façons d'occuper l'espace.

Contribution n ° 36 (voie électronique déposée par Léa Amic)

Contre le projet en ce qu'il prévoit la destruction de 464 arbres dans les quartiers Bout des pavés et Chêne des Anglais ! L'aménagement du territoire doit se faire en sauvegardant la nature et les arbres, pas en les détruisant à l'heure où ils sont indispensables !

Contribution n° 37 (voie électronique déposée anonymement)

Les informations données sont ahurissantes!! Supprimer tous ces arbres adultes semble une aberration totale .

Une fois de plus la démocratie participative est mise à mal et la suffisance des décideurs mise en évidence. A quoi servent les COP , les urbanistes, les climatologues , les planificateurs et autres prétendument experts?

En Auvergne c'est la loi contre l'artificialisation des sols que les édiles refusent d'appliquer, à Castres des centaines d'arbres abattus pour une autoroute et gagner 20 minutes, une LGV entre Perpignan et Toulouse dévastatrice pour gagner 20 minutes!!!

Bien sur personne ne sera responsable des inondations , des dérèglements, des catastrophes!

Ce sera la faute à pas de chance....

Toutes ces 20 minutes gagnées nous amènerons plus vite là où nous devons tous aller....

Contribution n° 38 (voie électronique déposée anonymement)

UNE Z.A.C BIEN PEU SOUCIEUSE DE LA BIODIVERSITÉ ET DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE !

Le projet d'urbanisation de la ZAC Nord, qui induirait d'abattre presque 500 arbres est une aberration et une preuve que la préservation de l'environnement et de la biodiversité n'est en fait que de la simple communication pour « être dans l'air du temps », mais pas une réelle volonté !

Les citoyens ne sont pas informés du fait que tous ces arbres seraient abattus, le procédé est pour le moins malhonnête, et on se demande bien pourquoi se garder de donner ces informations.

De plus en plus de gens sont extrêmement sensibles à la préservation du vivant, aussi faire les choses en catimini et les mettre devant le fait accompli ne peut que concourir à la défiance, déjà très grande, des populations envers les élus et décideurs. Qu'est-ce qui est le plus important ?

C'est La question que devrait avoir à l'esprit les personnes qui conçoivent les projets d'urbanisme.

Dans son nouveau rapport, le GIEC alerte sur l'urgence d'une action forte pour limiter le changement climatique et ses conséquences dramatiques sur nos écosystèmes. Il est nécessaire et urgent d'en tenir compte !

Et ce qui affecte les écosystèmes nous affecte, puisque nous en faisons partie. Il serait bon de s'en souvenir et d'abandonner des projets en totale incohérence avec les prévisions des experts, qui, de plus, sont étonnés de constater que ce qu'ils avaient envisagé survient avant la date qu'ils avaient prévue..

Contribution n° 39 (voie électronique déposée anonymement)

Avis défavorable.

LA BÉTONISATION CRÉE DE ÎLOTS DE CHALEURS AU DÉTRIMENT DES ESPÈCES VÉGÉTALISÉS QUI SONT DES ÎLOTS DE FRAÎCHEUR INDISPENSABLES !

Concentrer les habitants, multiplier les constructions d'immeubles, les routes, les lieux bétonnés et artificialisés, n'apporte ni mieux vivre, ni sérénité.

La mixité sociale n'est qu'un fantasme, et ne peut pas exister lorsque l'on construit des immeubles bunkers clôturés par des barrières avec portails et digicodes, où les résidents n'ont aucun lien social avec les personnes qui vivent dans les logements sociaux, et rechignent à mettre leurs enfants dans les écoles à proximité, c'est la réalité.

Le béton en lieu et place de sols non artificialisés ou de parcelles végétalisées et arborées est source de chaleurs diurnes et nocturnes très élevées lors des printemps et étés toujours plus chauds. Les habitants se retrouvent alors avec des températures trop excessives dans leurs logements (30 à 35° 24h/24h en cas de canicule ou épisodes de fortes chaleurs prolongés, car le béton ne se refroidit pas la nuit.

Quand tous les murs sont très chauds il faut du temps pour que cela refroidisse) rendant la vie impossible. Certains subissent aussi une double peine, car l'eau présente dans les serpentins du chauffage au sol devient chaude du fait que le béton constituant l'immeuble lui aussi est trop chaud. Le chauffage qui fonctionne lors des canicules : un enfer ! Beaucoup d'entre eux ne peuvent même plus laisser leurs fenêtres ouvertes la nuit pour essayer de dormir, récupérer, et aussi faire entrer un peu de fraîcheur, car les délinquants sont très actifs la nuit au printemps et en été tout particulièrement.

Impossible de fermer l'œil quand des individus tirent des feux d'artifice sans discontinuer toutes les heures, font des rodéos la nuit à intervalles réguliers, et se shootent aux gaz hilarants (protoxyde

d'azote) toute une partie de la nuit, par exemple...

Contribution n° 40 (voie électronique déposée anonymement)

NON à cet abattage massif et la bétonisation !

Nous sommes en pleine explosion des symptômes du réchauffement climatique et pourtant on continue les projets comme si de rien n'était !! La bétonisation amplifie les effets de chaleur, et beaucoup d'écoles par exemple végétalisent à nouveau les cours de récréation.

Les arbres sont les garants d'un apport de fraîcheur et de la survie d'une biodiversité en pleine extinction.

Il ne faut pas abattre des arbres qui sont adultes sains et en bonne santé c'est un non sens ! Nous devons vivre en adéquation avec notre environnement, ne pas modifier ce qui ne doit pas l'être. Changez plutôt les personnes à l'origine de ce projet désastreux et irrespectueux de la planète.

Contribution n° 41 (voie électronique déposée anonymement)

Contribution N° 11 du Collectif Nantes nord pour une écologie citoyenne porté au registre de l'enquête publique. cnnec@protonmail.com

La destruction de 464 arbres dans la ZAC Nantes nord : un secret bien gardé, un grand oublié de la concertation ! Beaucoup d'habitants s'émeuvent en apprenant la nouvelle !

Jamais ce chiffre n'avait été communiqué dans aucune des réunions de concertation sur le projet de rénovation du quartier.

Ce n'est pas faute d'avoir posé la question en réunion publique. La même question avait été formulée lors de la déambulation sur le futur tracé du « Ruban bleu » organisée par l'agence Germe et Jam et la collectivité nantaise (élus et fonctionnaires).

Aucune réponse n'avait alors été fournie, tous les acteurs étant soudainement frappés de mutisme.

Le document de l'Atelier de paysages Bruel-Delmare du 22/09/2023 à l'attention de Loma (Loire océan métropole aménagement) atteste de la destruction de 280 arbres sur le Bout des pavés, 183 sur le Chêne des Anglais et 1 sur l'avenue du Bout des Landes (où 19 sont déjà manquants depuis plusieurs années). Soit un arbre sur trois (464 sur 1563 existants) appelé à disparaître !

Il ne s'agit pas de remettre en cause le projet d'aménagement des espaces verts de ces quartiers et le projet de les relier par un cheminement. Un tel projet réalisé il y a 30 ou 40 ans n'aurait pas attiré de remarques.

Mais en 2023, après les alertes du GIEC sur le réchauffement climatique, son ampleur et ses conséquences, après l'effondrement constaté de la biodiversité, après les récents canicules appelées à s'accroître... une telle destruction d'arbres n'est plus admissible !

On sait désormais le rôle et les services rendus par les arbres adultes, tant pour le climat, pour les humains proches que pour la biodiversité, la qualité des sols et de la ressource en eau.

Cette connaissance rend caduque la manière de procéder de ce projet et le renvoie à une obsolescence que de nombreux textes législatifs et réglementaires ont instituée. La disparition d'1 arbre sur 3 est très préjudiciable à la faune très importante (oiseaux, hérissons, écureuils, etc.).

Il est contestable qu'il ne soit pas fait de relation entre l'inventaire faune (loin d'être exhaustif) réalisé sur le quartier et les dommages causés par la destruction de tant d'arbres et leur évaluation.

Nantes Métropole a créé un atlas de la biodiversité pour son territoire de façon à ce qu'il inspire les projets dans sa préservation. Il est nécessaire d'y recourir ici. Nous mettons en doute que

l'importance du nombre d'arbres abattus n'ait pas été connue au moment de ce diagnostic, même de façon approximative, par la superposition des plans du projet et du diagnostic réalisé sur les arbres.

Le document de Bruel-Delmare vient le préciser. Mais ce document n'est pas présenté dans les

documents de l'enquête rendant cette présentation incomplète. Nous pensons qu'un avis de l'Office Français de la Biodiversité eut été différent avec la connaissance de ce nombre d'arbres abattus. Le

commissaire-enquêteur sollicité à ce sujet le 22 décembre, n'a pas trouvé non plus ces chiffres de Bruel-Delmare. La compensation - replantation de 900 jeunes plants d'arbres, soit 2 plants pour 1

arbre adulte - est très insuffisante : il leur faudra des dizaines d'années avant de rendre les mêmes services. Il convient donc d'éviter le dommage qui va en résulter. L'argument du « quartier le plus

vert » présent dans les documents ne vaut pas : les surfaces et canopées évoquées sont, pour l'essentiel, extérieures à ces quartiers. La disparition des 464 arbres est au cœur des deux quartiers

Bout des Pavés et Chêne des Anglais. Nous demandons que ce projet d'aménagement des espaces soit revu afin de réduire de façon considérable le nombre d'arbres abattus. Entre les beaux plans

tracés sur une table à dessin dans un bureau parisien et la réalité du terrain - aspiration des

habitants et leur santé, conséquences pour la biodiversité... - il est urgent de ré-arbitrer. Des habitants et des riverains du bosquet de la rue de Toronto se sont exprimés contre l'abattage d'arbres. De même pour les habitants et riverains du 72 avenue du Bout des Landes. Des habitants ont protesté contre l'abattage de 4 ha de forêt sur le territoire de Nantes nord pour l'agrandissement de l'échangeur de la Porte de Gesvres. D'autres habitants du collectif Nungesser ont protesté contre la disparition de 27 arbres autour de l'ancien centre commercial de la Boissière. Il est temps que leurs voix soient entendues. En effet, les humains doivent aussi composer avec le climat qui détruit lui aussi des arbres lors des tempêtes de plus en plus fréquentes et de plus en plus fortes ou des sols gorgés d'eau qui fragilisent les grands arbres. Sur la seule année 2023, on compte par dizaines les arbres tombées dans les parcs et squares du quartier, les vallées du Gesvres et du Cens. Puisque les documents de l'enquête publique s'appuient sur le soi-disant « quartier le plus vert de Nantes » dans sa globalité, alors, les chiffres devraient impérativement tenir compte du nombre d'arbres qui tombent annuellement sur le quartier, multiplié par le nombre d'années (2016-2030) que dure le projet global de Nantes nord et faire le bilan... avant que l'essentiel les arbres ait disparu et la biodiversité avec dans un effet de seuil. Pour ces multiples raisons, il convient donc de revoir l'argumentaire de l'autorisation environnementale unique. Non le CNNEC n'est pas anonyme. Il représente une quarantaine de personnes et cinq associations qui se réunissent régulièrement (tous les deux mois) avec des c-r de réunions. Ces personnes habitent les différentes composantes géographiques du quartier ainsi que les différents modes d'habitat, tant immeubles que zones pavillonnaires. Une dizaine de personnes du collectif ont rencontré le Commissaire enquêteur le vendredi 22 décembre pour une heure de discussion. Il est par ailleurs parfaitement connu des services de la Préfecture qui ont assisté et surveillé quelques unes de ses actions sur le quartier !

Contribution n° 42 (voie électronique déposée par Patrick Lourdais)

J'ai eu l'occasion de me rendre le 11 décembre à la mano en tant que rédacteur bénévole pour le journal du quartier Nord "MOZAIQUE" pour y déposer quelques avis. Je suis également sensibilisé à ces problématiques via un collectif d'habitants défenseurs de l'environnement et de la biodiversité (CNNEC). J'ai pu, à cette occasion consulter le travail et perspectives considérables concernant le projet ANRU et URBINAT dans le quartier Nord. A l'occasion d'interview avec des responsables de l'IRSTV j'ai pu ainsi mieux comprendre les enjeux de ces vastes chantiers multi axes (logement - environnement - transport - énergie - qualité de vie - sécurité etc) basés sur le "mieux vivre ensemble". Nous constatons cependant qu'après de multiples tentatives de rendre les "banlieues" plus vivables depuis des projets type "banlieues 89", la vie dans les cités ou a proximité reste malheureusement le "parent pauvre" de notre organisation de société. <https://www.inventerlegrandparis.fr/article/banlieues-89-et-la-construction-du-grand-paris-1983-1991/>(« La civilisation urbaine n'est pas une réalité, mais une tâche à accomplir, un pari, un parti, qui requiert des choix et indique des directions. Cet horizon de projet et de pensée peut tenir lieu de grand dessein conforme à la « grande querelle » qui agite les hommes, depuis qu'à Athènes ils ont inventé la démocratie. » J'ai donc pu découvrir et tenter de faire connaître es vastes ambitions aux habitants "des quartiers NORD" la teneur de ce vaste projet (voir article ci-joint). Ce projet global est difficile à appréhender pour le quidam aussi était ce la raison de ma démarche afin de tenter d'en rendre accessible la compréhension dans une orientation bien entendu positive. A ce jour, nous voyons donc émerger à grande vitesse des édifications et forte concentration à vocation d'habitat ce qui semble correspondre à la demande croissante de la population, a l'exception peut être du respect du pourcentage de foyers plus démunis par rapport à d'autres communes environnantes... Il en résulte une emprise artificielle considérable sur cet espace qui devait être une exemple d'aménagement urbain "Evolutionnaire". La route de la chapelle est en effet régénérée esthétiquement mais cette avancée à marche forcée et quête d'optimisation rendent aberrante certaines malheureuses initiatives avec l'abatage prévu de 464 arbres rue de Toronto, bout des pavés et chêne des anglais, contraire à toute la communication

véhiculée jusqu'à présent.

A l'époque actuelle ou le réchauffement climatique met à mal la biodiversité dont nous faisons parti, il semble essentiel non seulement de préserver l'existant en tant qu'espèces décennales et de planter et désartificialiser massivement les espaces urbains.

J'en arrive à mon dernier article en accompagnement de la campagne nationale réalisée par la LPO concernant les REFUGES en villes et BATI BIODIV (voir pièce jointe) . En effet ces constructions massifiées et asepsiation végétale urbaine ne conviennent absolument pas aux besoins des espèces ornithologiques et chiroptères qui constituent cependant les véritables témoins de la "bonne santé" d'une biodiversité urbaine !

Nous constatons en effet un effondrement dans toutes les villes de 50 à 70 % des espèces d'oiseaux... Il est possible d'agir en amont des projets, c'est à dire dès à présent afin d'éradiquer ces extinctions massives en agissant tant sur l'habitant neuf qu'ancien et bien sur en maintenant l'existant arboré en le développant en ne pas se contenter de simples "îlots de fraîcheur"...

Nous sommes par conséquent en droit de nous interroger sur l'inadéquation entre le rôle et les missions des professionnels de l'aménagement urbain autour de l'IRSTV et le manque évident de concertation avec des organismes tels que la LPO pour intégrer ces paramètres écologiques dans la vie quotidienne et surtout dans le cadre d'un immense projet urbain devant servir de vitrine nationale voire Européenne ?

A l'heure où tout s'accélère et bascule concernant les indicateurs d'équilibre liés à la noosphère, rien ne doit être laissé au hasard et encore moins dédaigné. La vie animale, et toutes les variétés d'oiseaux, constituent via le paysage arboré et néanmoins "habitat naturel", un gage d'équilibre pour le genre humain tant sur le plan physique que psychologique. Le leitmotiv du SEVE à Nantes n'a t'il pas été jusqu'à présent, au delà des multiples prix liés aux "espaces verts" que la délinquance était aussi inversement proportionnelle à la "nature présente en ville".

A ce jour, la ville de Nantes a récemment perdu 4 places au niveau national concernant ces nouvelles exigences, sans doute est ce lié à une focalisation plus décorative de la ville qu'utile et nécessaire à la biodiversité. <https://www.francebleu.fr/infos/environnement/nantes-perd-4-places-mais-reste-dans-le-top-10-des-villes-les-plus-vertes-de-france-4254259>

J'espère que ces lignes permettront de jeter un regard et des actions correctives sur cet espace en cours de transformation afin qu'il devienne une référence en tant qu'habitat urbain réellement novateur pour le présent et le futur..

D'autres sujet sont également grandement préoccupant pour les résidents de ces quartiers à l'année. Nous nous attendons dorénavant à un accroissement massif de populations diversifiée entre accessions à la propriété et HLM sans pour autant pouvoir permettre à ces habitants de s'alimenter correctement dans les quartiers.

En effet la plupart des commerces de bouches dits "traditionnels" ferment les uns après les autres et nous sommes amenés à nous diriger hormis la grande distribution vers les marchés locaux hebdomadaires.

Je pense que cet aspect assez peu présent dans les études mérite attention afin d'y remédier.

Ce problème a d'ailleurs déjà été soulevé auprès de Mr BOLO, sans réponse satisfaisante.

De plus des foyers de trafiquants de drogue prospèrent toujours dans le quartier et ne se cachent même plus en occupant le devant des boutiques (en berne) pour occuper le devant de la rue principale de la chapelle sur erdre depuis plusieurs mois déjà.

Autre préoccupation concernant l'énergie dans ce quartier "Evolutionnaire", comment se fait il que les habitations n'aient pas la possibilité d'accéder au réseau de chaleur (incinération des déchets) afin de réduire l'impact CO2 individuel et de parer à la transformation du gaz de ville notamment à l'instar des villes Nordiques ?

Dans le registre des équipements collectifs , nous sommes également surpris que l'accès soit mis sur certaines zones "prioritaires" telles que la Boissière ou le Chêne des anglais mais qu'en est il des espaces intermédiaires par exemple de la rue Stendhal et alentour concernant l'éclairage public. Nous habitons en effet ce quartier depuis maintenant 30 ans et nous disposons toujours d'un éclairage vétuste avec des lampes à forte consommation d'énergie qui éclairent très mal et constituent par conséquent une source d'insécurité permanente la nuit tombée.

Nous savons que certains équipements disposent d'éclairage à LED beaucoup plus efficaces et moins onéreuses en consommation. Ne pourrait on pas inclure cet investissement utile sur le long terme dans ce projet ?

Dans le registre de l'alimentations électrique, comment se fait il également que ces quartiers

existant intégrés dans ce "projet global" de rénovation urbaine, ne bénéficient pas d'un effacement des lignes électriques aériennes afin d'assainir la pollution visuelle et contribuer aussi à la valorisation des habitats et des biens ?

Nous espérons également qu'il sera étudié de manière très approfondie, l'accès aux réseaux de communication via Internet. Nous bénéficions maintenant de l'accès haut débit via la fibre optique dans les rues principales ce qui est une véritable plus value pour les résidents.

Cependant nous voyons émerger des antennes relais sur les toits des immeubles, utiles et nécessaires pour la téléphonie mobiles type 3G et 4G qui devrait générer une consultation "citoyenne" lors d'implantations potentielle d'émetteurs relai de type 5G. Car en effet il n'est pas avéré à ce jour que ces ondes millimétriques soient inoffensives pour la santé des humains et du vivant en général dont la population et les nidification des oiseaux...

En tant que Géobiologue et ayant participé au moratoire sur la 5G à Nantes, une décision a été prise d'instaurer un observatoire des ondes afin d'appliquer à minima le principe de précaution.

Dans un registre avoisinant un poste d'analyse de la qualité de l'air doit être présent sur le secteur, il serait intéressant pour tout un chacun d'avoir accès à ces éléments et résultat dans un souci de santé publique.

J'espère que ces éléments contribueront à l'amélioration du quotidien des habitants locaux et pourront ainsi permettre de constituer une "vitrine" pour la promotion des démarches liées à l'environnement urbain et les enjeux sociétaux liés au réchauffement climatique.

Je reste bien entendu disponible pour tout échange et/ou précisions complémentaires. Avec mes salutations respectueuses

Contribution n° 43 (voie électronique déposée par Irène Dabosville)

STOP à l'abattage de nos arbres! Construisez sur des zones déjà artificialisées s'il vous plaît !! N'est-ce pourtant pas la politique que prône le conseil régional de Loire Atlantique ? Restons respectueux de notre environnement ! Merci

Contribution n° 44 (voie électronique déposée anonymement)

Je suis résidente du quartier bout des landes depuis 12 ans, quand je vois le bout des pavés avec tout ce béton au secours, quand je vois la rue de la chapelle et tout ce béton au secours, quand je vois la rue de Rennes et tout ce béton au secours, je ne comprends pas qu'aujourd'hui avec toutes les catastrophes, inondations, sécheresses, vous n'avez encore pas compris?, le béton c'est la mort, les arbres c'est la vie, alors faites le bon choix, ne vous trompez pas, il en va de notre survie, il en va de votre responsabilité!!

Contribution n° 45 (voie électronique déposée par Christophe Palcani)

J'émet un AVIS DEFAVORABLE à ce projet qui prévoit l'abattage de 464 arbres sur 2 quartiers (Bout des pavés et Chêne des anglais) ce qui est une pure folie en notre époque de réchauffement climatique et de chute vertigineuse de la biodiversité.

Contribution n° 46 (voie électronique déposée par Delphine Moritz)

Madame, Monsieur, Je suis totalement défavorable à ce projet qui prévoit un abattage massif d'arbres et une bétonisation supplémentaire.

Ce projet va à l'encontre de l'écologie qui est nécessaire pour préserver notre environnement et les ressources vitales de notre planète.

Contribution n° 47 (voie électronique déposée par Rousselot)

Vers une nouvelle culture de la fabrication de ville ancrée dans sa terre, espace complexe des vivants et non-vivants.

La lecture des contributions montre un écart d'appropriation et de conception du rapport de l'homme à la ville et surtout à ce dans quoi s'ancre la ville, donc à ces conditions de fabrication. • D'un côté, des habitants sont en attente d'une amélioration de leur environnement fondée sur un rapport plus intense, horizontal et équilibré à ce qui les entoure : d'une part, les arbres, la faune, la flore, l'air, la terre, d'autre part leurs résidences individuelles et collectives, les rues, les voitures, les services et espaces publics ; •

De l'autre, des élus et leurs équipes professionnelles segmentées en spécialités de la fabrication de la Ville persistent dans une approche de l'homme devant maîtriser la terre et ses ressources au service exclusif des intérêts humains.

Les habitants déplorent que l'absence d'articulation entre ces deux approches, loin d'entraver les pollutions diverses, les atteintes à la santé, à la tranquillité, aux paysages sans cesse fait, défait et refait, entretient un déséquilibre climatique, urbain, social croissant et contradictoire avec l'attente d'amélioration de la qualité de nos espaces de vie.

Les élus et les urbanistes, conscientisés de ce déséquilibre croissant par les multiples diagnostic urbain et d'impact sur l'environnement, persistent dans la recherche de solution urbaine, architecturale, paysagère sans changement de leur culture de la fabrication de la ville : maîtriser, dominer, mettre à notre service la terre, ses ressources pour améliorer techniquement l'espace urbain.

L'exemple de la gestion des arbres en lien aux projets urbains et immobiliers illustre l'incapacité culturelle et administrative de la collectivité à aborder de façon globale et systémique la fabrication de la ville.

Ainsi le diagnostic de la destruction d'un arbre sur trois (464 sur 1563 existants (Atelier de paysages Bruel-Delmare pour Loma : 280 arbres sur le Bout des pavés, 183 sur le Chêne des Anglais et 1 sur l'avenue du Bout des Landes. Datant de septembre 2023, ce diagnostic produit une connaissance qui ne vient pas réinterroger la manière de procéder du projet global.

Aucune relation n'est développée entre l'inventaire faune réalisé sur le quartier et les dommages causés par la destruction de tant d'arbres.

Des outils de Nantes Métropole tel l'atlas de la biodiversité devant inspirer les projets pour préserver cette biodiversité semblent bien rangés et non utilisés.

Pour favoriser cette prise de conscience d'une nécessaire nouvelle culture de la fabrication de ville ancrée dans leur territoire conçu comme un système global d'éléments vivants et non-vivants à prendre en compte, faut-il se décaler culturellement et historiquement en se rappelant ce que « l'homme rouge » prédisait à « l'homme blanc » s'il ne reconsidérerait pas ses conceptions et sa position vis à vis du monde dont il n'était qu'un des éléments.

En 1886 par le leader Sioux Tatanka Íyotake (Sitting Bull) écrit cette lettre au président des USA. « L'homme blanc ne comprend pas nos mœurs. Une parcelle de terre ressemble pour lui à la suivante, car c'est un étranger qui arrive dans la nuit et prend à la terre ce dont il a besoin. La terre n'est pas son frère, mais son ennemi, et lorsqu'il l'a conquise, il va plus loin. Il abandonne la tombe de ses aïeux, et cela ne le tracasse pas. Il enlève la terre à ses enfants et cela ne le tracasse pas. La tombe de ses aïeux et le patrimoine de ses enfants tombent dans l'oubli. Il traite sa mère, la terre, et son frère, le ciel, comme des choses à acheter, piller, vendre comme les moutons ou les perles brillantes. Son appétit dévorera la terre et ne laissera derrière lui qu'un désert. Nos mœurs sont différentes des vôtres. La vue de vos villes fait mal aux yeux de l'homme rouge. Mais peut-être est-ce parce que l'homme rouge est un sauvage et ne comprend pas. Il n'y a pas d'endroit paisible dans les villes de l'homme blanc. Pas d'endroit pour entendre les feuilles se dérouler au printemps ou le froissement des ailes d'un insecte. Mais peut-être est-ce parce que je suis un sauvage et ne comprends pas. Le vacarme semble seulement insulter les oreilles. Et quel intérêt y a-t-il à vivre si l'homme ne peut entendre le cri solitaire de l'engoulevent ou les palabres des grenouilles autour d'un étang la nuit ? L'Indien préfère le son doux du vent s'élançant au-dessus de la face d'un étang, et l'odeur du vent lui-même, lavé par la pluie de midi ou parfumé par le pin pignon. L'air est précieux à l'homme rouge, car toutes choses partagent le même souffle ; la bête, l'arbre, l'homme, ils partagent tous le même souffle. L'homme blanc ne semble pas remarquer l'air qu'il respire. Comme un homme qui met plusieurs jours à expirer, il est insensible à la puanteur. Mais si nous vous vendons notre terre, vous devez vous rappeler que l'air nous est précieux, que l'air partage son esprit avec tout ce qu'il fait vivre. Le vent qui a donné à notre grand-père son premier souffle a aussi reçu son dernier soupir. Et si nous vous vendons notre terre, vous devez la garder à part et la tenir pour sacrée, comme un endroit ou même l'homme blanc peut aller goûter le vent adouci par les fleurs des prés. Comment pouvez-vous acheter ou vendre le ciel, la chaleur de la terre ? L'idée nous paraît étrange. Si nous ne possédons pas la fraîcheur de l'air et le miroitement de l'eau, comment est-ce que vous pouvez les acheter ? Chaque parcelle de cette terre est sacrée pour notre peuple. Chaque aiguille de pin luisant, chaque rive sableuse, chaque lambeau de brume dans les bois sombres, chaque clairière et chaque bourdonnement d'insecte est sacré dans le souvenir et l'expérience de notre peuple. La sève qui coule dans les arbres transporte les souvenirs de l'homme rouge. Les morts des hommes blancs

oublent le pays de leur naissance lorsqu'ils vont se promener parmi les étoiles. Nos morts n'oublient jamais cette terre magnifique, car elle est la mère de l'homme rouge. Nous sommes une partie de la terre, et elle fait partie de nous. Les fleurs parfumées sont nos sœurs ; le cerf, le cheval, le grand aigle, ce sont nos frères. Les crêtes rocheuses, les sucs dans les prés, la chaleur du poney, et l'homme ; tous appartiennent à la même famille. Aussi lorsque le Grand Chef à Washington envoie dire qu'il veut acheter notre terre, demande-t-il beaucoup de nous. Le Grand Chef envoie dire qu'il nous réservera un endroit de façon que nous puissions vivre confortablement entre nous. Il sera notre père et nous serons ses enfants. Nous considérerons donc votre offre d'acheter notre terre. Mais ce ne sera pas facile. Car cette terre nous est sacrée. Cette eau scintillante qui coule dans les ruisseaux et les rivières n'est pas seulement de l'eau mais le sang de nos ancêtres. Si nous vous vendons de la terre, vous devez vous rappeler qu'elle est sacrée et que chaque reflet spectral dans l'eau claire des lacs parle d'événements et de souvenirs de la vie de mon peuple. Le murmure de l'eau est la voix du père de mon père. Les rivières sont nos frères, elles étanchent notre soif. Les rivières portent nos canoës et nourrissent nos enfants. Si nous vous vendons notre terre, vous devez désormais vous rappeler, et l'enseigner à vos enfants, que les rivières sont nos frères et les vôtres, et vous devez désormais montrer pour les rivières la tendresse que vous montreriez pour un frère. Nous considérerons donc votre offre d'acheter notre terre. Mais si nous décidons de l'accepter, j'y mettrai une condition : l'homme blanc devra traiter les bêtes de cette terre comme ses frères. Nous sommes sauvages et nous ne connaissons pas d'autre façon de vivre. Nous avons vu un millier de bisons pourrissant sur la prairie, abandonnés par l'homme blanc qui les avait abattus d'un train qui passait. Nous sommes des sauvages mais nous ne comprenons pas comment le cheval de fer fumant peut être plus important que le bison que nous ne tuons que pour subsister. Qu'est-ce que l'homme sans les bêtes ? Si toutes les bêtes disparaissaient, l'homme mourrait d'une grande solitude de l'esprit. Car ce qui arrive aux bêtes, arrive bientôt à l'homme. Toutes choses se tiennent. Vous devez apprendre à vos enfants que le sol qu'ils foulent est fait des cendres de nos aïeux. Pour qu'ils respectent la terre, dites à vos enfants qu'elle est enrichie par les vies de notre peuple. Enseignez à vos enfants ce que nous avons enseigné aux nôtres, que la terre est notre mère. Tout ce qui arrive à la terre, arrive aux fils de la terre. Si les hommes crachent sur le sol, ils crachent sur eux-mêmes. S'ils salissent la terre ils se salissent eux-mêmes. Nous savons au moins ceci : la terre n'appartient pas à l'homme, l'homme appartient à la terre. Cela, nous le savons. Toutes choses se tiennent comme le sang qui unit une même famille. Toutes choses se tiennent. Tout ce qui arrive à la terre, arrive aux fils de la terre. Ce n'est pas l'homme qui a tissé la trame de la vie : il en est seulement un fil. Tout ce qu'il fait à la trame, il le fait à lui-même. Même l'homme blanc, dont le Dieu se promène et parle avec lui comme deux amis ensemble, ne peut être dispensé de la destinée commune. Après tout, nous sommes peut-être frères. Nous verrons bien. Il y a une chose que nous savons, et que l'homme blanc découvrira peut-être un jour, c'est que notre Dieu est le même Dieu. Il se peut que vous pensiez maintenant le posséder comme vous voulez posséder notre terre, mais vous ne pouvez pas. Il est le Dieu de l'homme, et sa pitié est égale pour l'homme rouge et le blanc. Cette terre lui est précieuse, et nuire à la terre, c'est accabler de mépris son créateur. Les blancs aussi disparaîtront ; peut-être plus tôt que toutes les autres tribus. Contaminez votre lit, et vous suffoquerez une nuit dans vos propres détritiques. Mais en mourant vous brillerez avec éclat, ardents de la force du Dieu qui vous a amenés jusqu'à cette terre et qui pour quelque dessein particulier vous a fait dominer cette terre et l'homme rouge. Cette destinée est un mystère pour nous, car nous ne comprenons pas lorsque les bisons sont tous massacrés, les chevaux sauvages domptés, les coins secrets de la forêt chargés du fumet de beaucoup d'hommes et la vue des collines en pleines fleurs ternies par des fils qui parlent. Où est le bison ? Disparu. Où est l'aigle ? Disparu. Où sont les animaux ? Disparus. Où est la beauté de la terre ? Disparue. Votre esprit de rapacité vous fera disparaître. Notre esprit nous rendra faible en apparence. Mais un jour l'idée du respect de la terre renaîtra car la fin de la vie est le début de la survivance. » Sitting Bull, 1886 <https://escapethecity.life/la-lettre-de-sitting-bull>

Contribution n° 48 (voie électronique déposée anonymement)

La faune existante est la grande oubliée.

Nombre de diagnostics sont fait sans prise en compte des rythmes et conditions de vie de celle-ci. La faune existante, présente dans de nombreux endroits « passe à la trappe » encore préservés de toute bétonisation et construction. C'est « un dommage collatéral » sans doute ?

Elle est purement et simplement chassée « comme une malpropre » alors que, pourtant, elle nous est aussi extrêmement nécessaire, comme l'attestent de très nombreuses études et publications de

spécialistes compétents en la matière.

Que vaut un inventaire faune fait, à la demande d'un inspecteur de l'Office Français de la Biodiversité étant venu sur place constater la richesse de la biodiversité (végétaux et animaux), par le promoteur projetant de construire un immeuble sur les 3/4 d'une parcelle très boisée et végétalisée, au 72 avenue du Bout des Landes, qui commence le jour le plus chaud que la ville ait jamais connu (19/07/2022) ??? <https://www.meteo-villes.com/actualites/canicule-des-records-de-chaleur-qui-font-tomber-nos-reperes-climatiques> "

La Bretagne ne fut toutefois pas la seule région touchée par une chaleur exceptionnelle ce lundi 18 juillet 2022, de nombreux autres secteurs ont également battu des records avec par exemple une valeur exceptionnelle de 42°C à Nantes, battant largement le précédent record de 40.3°C du 12 juillet 1949.

Au total, ce sont 104 records absolus qui ont été battus sur les réseaux principaux et secondaires durant cette seule journée du 18 juillet 2022 et 76 records mensuels, notamment entre la Bretagne, les Pays de la Loire et le Sud-Ouest.

Là encore, les repères climatiques sont de nouveau chamboulés sur de nombreuses régions avec une chaleur souvent inédite."

Que les autres passages des écologues du bureau d'étude environnemental choisi pour l'effectuer soient fait après que toute la végétation basse ainsi que les haies très denses, les taillis et jeunes arbustes, habitat et source de nourriture pour de nombreuses espèces, aient été totalement détruits, et cela bien évidemment juste avant le printemps, fin février avant la date où il convient de ne pas porter atteinte à la végétation pour la préservation des espèces, ne peut que confirmer la volonté de chasser celles-ci en détruisant leurs lieux de vie, tout particulièrement celles vulnérables et protégées qui pourraient compromettre le projet de construction, afin de pouvoir arriver à leurs fins !

On peut donc facilement en déduire que c'est tout à fait sciemment que cette éradication de la végétation a été planifiée et faite, afin que le bilan faune ne puisse pas recenser d'espèces vulnérables telles que les chardonnerets élégants, les mésanges à longue queue (classées espèces vulnérables), les mésanges huppées, pics verts, chouettes, et tant d'autres, qui ont été purement et simplement chassées !

Une partie de la végétation repousse, mais un « entretien » régulier, vient systématiquement la détruire à nouveau ! Des petites colonies (chardonnerets et mésanges à longue queue) étaient présentes sur ce terrain depuis des années, celui-ci étant inhabité, et les habitants et autres personnes travaillant à proximité, ont pu constater leur présence. Ces oiseaux sont encore dans le quartier, pour combien de temps encore, si on ne préserve pas leur lieux de vie ? Ce genre de procédé est déplorable et surtout malhonnête.

Et ce promoteur prétend tenir compte de la préservation de la biodiversité, que c'est une priorité pour lui, comme noté sur son site internet, de qui se moque-t-on !

Quant aux bureaux d'études, leur impartialité est remise en cause du fait que pour ne pas perdre de futurs contrats ils préfèrent privilégier les promoteurs au détriment de la faune. « Avant un chantier, des naturalistes doivent analyser la flore et la faune d'un site. Mais ils subissent des pressions, voire participent malgré eux à la destruction du vivant. ». « On leur demande de minimiser les conséquences environnementales d'un projet immobilier. D'omettre – « dans le doute » – une espèce protégée d'un inventaire.

De sélectionner les mesures compensatoires les plus faibles. Au sein des bureaux d'études environnementaux, les experts naturalistes subissent des pressions parfois subtiles, parfois directes. ». Tout est dit ! <https://reporterre.net/Pressions-convictions-moyens-le-blues-des-naturalistes-en-bureau-d-etudes>

« L'artificialisation est la première cause d'érosion de la biodiversité », Pierre Dubreuil, directeur général de l'Office français de la biodiversité (OFB), sachant que les oiseaux sont un baromètre de la santé globale de l'environnement naturel et que les effectifs des oiseaux des jardins sont en chute drastique.

En effet, les oiseaux remplissent de nombreuses fonctions importantes pour les écosystèmes : ils sont prédateurs, pollinisateurs, disperseurs de graines, équarrisseurs et ingénieurs d'écosystème. Le prix payé par les promoteurs pour compenser la perte des oiseaux, insectes, petits mammifères, etc, est dérisoire par rapport à ce que nous apporte tous ces êtres vivants et indispensables, comment ne pas en avoir conscience ? Ce n'est pas en payant que l'on compense la perte de tous ces animaux qui ne peuvent que fuir lorsqu'on détruit leurs lieux de vie, de reproduction et

d'approvisionnement en nourriture !

L'ultra urbanisation en détruisant les espaces végétalisés ne doit plus être la solution choisie alors que le climat s'emballe et que les temps à venir s'annoncent plus que difficiles.

Ne pas prendre en compte ce paramètre vital est aberrant compte tenu du contexte actuel. Les personnes qui ont la charge de penser les projets de réhabilitation n'ont aucune idée de ce que vivent les habitants et ne se soucient aucunement de savoir quelles retombées vont avoir les travaux qu'ils diligent. Un seul mot d'ordre : il faut construire des logements. Mais en concentrant et en densifiant à l'excès, il y a un fort risque d'aboutir à une catastrophe, non seulement écologique (déjà plus qu'inquiétante par son ampleur), mais à la catastrophe sociale et sociétale. Les émeutes récentes, avec leur lot de drames pour tant de citoyens, devraient tout de même pousser à y réfléchir, au risque que les prochains « événements » comme on dit pudiquement, ne soient bien plus dévastateurs.

Contribution n° 49 (voie électronique déposée par Guillon Maickael)

La compensation des 464 arbres qui pourraient être abattus, outre le ratio de jeunes arbres insuffisant (cf retour expérience sur les succès de reprises suite à 2022 en ville) il faudrait aussi indiqué le choix des essences qui doivent intégrer à la fois les enjeux climat (îlots de chaleur, espèce résistance au changement climatique) mais aussi biodiversité (espèces non exotiques et non invasives, locale si possible).

Sur les aspects faune, l'écureuil (espèce protégée) n'est pas mentionnée et je rejoins le caractère non exhaustif des inventaires expliqué par un projet qui n'est pas encore défini (cf avis de l'autorité environnementale) ce qui est un comble.

Cela revient à une carte blanche sans engagement précis ni possibilité de vérifier les possibles oublis quant aux enjeux faune flore et zone humide. Par ailleurs, le grand capricorne est bien identifié mais sans inventaire exhaustif ni analyse de la fonctionnalité du réseau de chêne mature existant.

Comme il a besoin d'arbres d'au moins 50 ans pour y vivre, le maintien d'un réseau de chêne mature et fonctionnel (espèce à déplacement limité) n'est pas non plus adressé alors qu'il s'agit d'une contrainte à intégrer en amont du projet. La perte d'un seul arbre peut avoir des conséquences sur la survie de la population à terme. Cette espèce dite commune n'a pas fait l'objet d'évaluation récente et les pressions qu'il subit par la destruction laisse penser au contraire une forte régression en cours de l'espèce.

Par ailleurs, il sera aussi nécessaire de respecter les recommandations du CSRPN concernant les demandes de dérogations pour le Grand capricorne.

Un inventaire des colonies de chiroptères arboricoles sera nécessaire dont la noctule commune mais pas la seule espèce dans la zone. Enfin, l'inventaire zone humide devrait aussi intégrer la cartographie nationale des zones humides publiée par l'INPN (<https://inpn.mnhn.fr/programme/cartographie-nationale-milieux-humides>) pour vérifier l'intérêt des sites, diriger les sondages de terrain et les potentiels de restauration. Cordialement

Contribution n° 50 (voie électronique déposée par Marie Berger au nom de l'association Oïkos Kai Bios)

Monsieur le Commissaire enquêteur Notre association de défense de la nature souhaite s'exprimer concernant le projet d'aménagement de la ZAC NANTES NORD.

Nous nous opposons à la destruction de 464 arbres.

Certes, le projet d'aménagement des espaces verts de ces quartiers et le projet de les relier par un cheminement est, à priori, un beau projet. Mais la contrepartie est inacceptable.

La compensation - replantation de 900 jeunes plants d'arbres, soit 2 plants pour 1 arbre adulte - est très insuffisante et surtout n'a pas de sens dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique.

Pour notre part, nous sommes attentifs, entre autres, au respect des arbres et en particulier des plus vénérables. En effet, contrairement aux idées reçues, et comme l'explique l'article de la Radio Télévision Suisse (<http://www.rts.ch/info/sciences-tech/5533521-les-arbres-les-plus-vieux-absorbent-davantage-de-co2.html>), « Plus un arbre est vieux, plus il capture du dioxyde de carbone (CO2) dans l'atmosphère pour continuer à croître, selon une étude publiée mercredi.

Ces recherches contredisent le postulat selon lequel les vieux arbres contribueraient moins à la lutte contre le réchauffement climatique.

Les résultats des travaux, publiés dans Nature, indiquent que sur plus de 400 types d'arbres étudiés, ce sont les spécimens les plus vieux et donc les plus grands de chaque espèce qui grandissent le plus vite et qui absorbent ainsi le plus de CO2. »

Outre la destruction des arbres, c'est le massacre de la faune qui y est installée de longue date que nous refusons aussi. L'idée qu'ils trouveront de nouveaux habitats est inacceptable, ceux-ci se réduisant de jour en jour.

Dans ce sens, nous demandons → le maintien des arbres, → l'étude d'un aménagement qui soit plus respectueux des arbres existants ainsi que de la faune.

Contribution n° 51 (voie électronique déposée anonymement)

Résidant, rue de Brest depuis 12ans je m'oppose au projet. Du bout des glandes au bout des parpaings y'en à marre... sans canards..hélas ! Revoyez votre politique environnementale, traînez un peu plus dans les quartiers vous verrez que votre politique est obsolète, nous passés à une autre ère.

Contribution n° 52 (voie électronique déposée anonymement)

contribution n° 12 nous sommes contre l'autorisation environnement i-unique telle qu'elle est présentée dans cette enquête. En effet les arbres sont nécessaires aux humains, à la biodiversité, et au climat. Une telle destruction envisagée, près de 500 arbres soit un sur trois existants, est contraire aux lois et règlements visant à "Eviter d'abord, réduire ensuite et compenser en dernier recours" les atteintes à l'environnement au delà de l'aspect légal, ce serait mépris pour es aspirations des habitants qui souhaitent garder ces arbres.En témoignent deux pétitions , l'une de plus de 500 noms, l'autre de plus de 28 000 noms. En doc joints les liens et les copies écrans cnnec@protonmail.com

Contribution n° 53 (voie électronique déposée par l'association OBBC)

Orvault, le 5 janvier 2024. NANTES : projet d'aménagement de la ZAC NANTES NORD

A la lecture du document de l'Atelier de paysages Bruel-Delmare du 22/09/2023 à l'attention de Loma (Loire océan métropole aménagement), il apparaît que le projet d'aménagement de la ZAC Nantes Nord conduirait à la destruction de 464 arbres, soit un arbre sur trois (464 sur 1563 existants) appelé à disparaître.

En 2024, après les alertes du GIEC sur le réchauffement climatique, son ampleur et ses conséquences, après l'effondrement constaté de la biodiversité, après les récentes canicules appelées à s'accroître... une telle destruction d'arbres n'est plus admissible !

On sait désormais le rôle et les services rendus par les arbres adultes, tant pour le climat, pour les humains proches que pour la biodiversité, la qualité des sols et de la ressource en eau.

Cette connaissance rend caduque la manière de procéder de ce projet et le rend obsolète. Nantes Métropole a créé un atlas de la biodiversité pour son territoire.

Cet atlas met en relief ce patrimoine végétal et faunistique dont la nécessité de préservation est absolue, et il est illusoire de faire croire que la compensation puisse être la solution, puisque la crise climatique c'est aujourd'hui, et on ne peut prétendre faire jouer aujourd'hui le même rôle à des arbustes qui mettront des décennies à rendre les mêmes services que les centaines d'arbres matures menacés d'abattage par ce projet.

Nous demandons que ce projet d'aménagement des espaces soit revu afin de réduire de façon considérable le nombre d'arbres abattus.

Nous demandons également que pour la compensation, en plus du ratio retenu (2 pour 1) , le choix des essences soit fait en intégrant les enjeux climatiques mais aussi de biodiversité. Sur l'aspect faune, l'écureuil (espèce protégée) ne semble pas mentionné.

Le grand capricorne, identifié, exige le maintien d'un réseau de chênes matures et fonctionnels (espèce à déplacement limité) .

Cette contrainte doit être intégrée en amont du projet. Un inventaire des colonies de chiroptères arboricoles sera nécessaire, notamment, mais pas uniquement, celui de la noctule commune. Enfin, l'inventaire des zones humides devrait aussi intégrer la cartographie nationale des zones humides publiée en 2023 par l'INPN (<https://inpn.mnhn.fr/programme/cartographie-nationale-milieux-humides>) pour vérifier l'intérêt des sites, diriger les sondages de terrain et les potentiels de restauration

connaissance, aucun document accessible au grand public ne fait état du nombre d'arbres abattus. Pour l'OBBC, Pierrick Le Bigot, Président.

Contribution n° 54 (voie électronique déposée par Marie Berger au nom de l'association Oïkos Kaï Bios)

Monsieur le Commissaire Enquêteur, Notre association de défense de la nature souhaite s'exprimer à nouveau concernant le projet d'aménagement de la ZAC NANTES NORD.

Si nous nous opposons à la destruction massive d'arbres, comme mentionné dans notre contribution N° 50, nous souhaitons apporter des réserves concernant le bétonnage.

En effet, la construction de nouveaux bâtiments apporte une imperméabilisation des sols entraînant, entre autres, des inondations. Par ailleurs, il est reconnu qu'il est plus écologique de rénover l'ancien.

Certes, cela nécessite des savoir-faire. Ne sont-ils pas d'ailleurs menacés dans notre société souvent apte à détruire ? Rénover l'ancien serait une façon de maintenir la richesse de ces métiers et d'encourager la formation professionnelle d'une jeunesse parfois en perte de sens. Il est en outre question de zones humides dans le dossier d'enquête, ce qui accentue les effets négatifs de ce projet sur l'environnement, les zones humides étant riches en flore et en faune.

Pour en revenir à l'impact des constructions, nous insistons sur le fait que le coût carbone du béton est rarement mentionné.

En effet, divers matériaux et énergies sont nécessaires à sa fabrication → extraction du sable que l'on envisage aujourd'hui dans les mers et océans, ce qui constituerait une catastrophe écologique → extraction du calcaire et de l'argile pour la fabrication du ciment et coût énergétique pour atteindre les 1450 °C <https://www.lafarge.fr/fabrication-du-ciment>

Pour sa part, le ciment Portland, un des composants du béton, émet 866 kg de CO₂ / tonne de ciment. La production du ciment génère 5 à 6 % des émissions mondiales de dioxyde de carbone (CO₂), selon la GCCA (Association mondiale du ciment et du béton <https://unfccc.int/fr/news/l-association-mondiale-du-ciment-appelle-le-secteur-a-agir-d-urgence-en-faveur-du-climat>), soit trois fois plus que le transport aérien.

Ce point est d'ailleurs mentionné dans l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), page 11/73 « Au niveau de la gestion des matériaux La question de l'empreinte carbone des matériaux pourrait être approfondie... »

Nous demandons de limiter le volume des nouvelles constructions ainsi que leur impact sur l'environnement. Nous vous remercions de l'intérêt porté à ce courrier.

Contribution n° 55 (voie électronique déposée par Bernadette Vaury)

J'apprends le projet de destruction de 464 arbres dans la ZAC Nantes nord dont il n'avait jamais été question jusque-là. dans aucune des réunions de concertation.

Les aménagements des espaces verts des quartiers sont intéressants, mais aujourd'hui, après les alertes du GIEC sur le réchauffement climatique, après l'effondrement effrayant de la biodiversité, après les canicules à répétition, cette destruction est incompréhensible, absurde et inadmissible.

La replantation de 900 jeunes arbres en compensation est très insuffisante. L'argument du « quartier le plus vert » est ridicule dans ces conditions, et totalement faux.

Il faut absolument que ce projet d'aménagement soit revu afin de réduire le nombre d'arbres abattus.

Il est impératif de revoir l'argumentaire de l'autorisation environnementale unique

Contribution n° 56 (voie électronique déposée par Marie Claire Morin)

En accord avec beaucoup d'écrits sur les nombreux abattages d'arbres où la compensation telle que définie par la réglementation n'est pas respectée. La consultation d'une enquête publique avec une évolution depuis 2016 et où des cartes datant de 2018 notamment sur la petite sensitive- rue Santos Dumont indique des constructions neuves laisse perplexe ! En effet, vous indiquez qu'un ensemble de petites maisons individuelles (logements sociaux) vieillissantes mais toujours très attractives puisqu'elles offrent une possibilité d'évolution résidentiel toujours dans du logement social et vous ajoutez une carte de la rue Santos Dumont avec des futures constructions neuves. Nantes Métropole Habitat rénove un certain nombre de ces maisons suite au départ de locataires et informe les habitants de ce périmètre que pour le moment aucun projet de démolition n'est à l'étude. La question a déjà été posée et pourtant la carte de 2018 est toujours en lecture pour cette enquête publique. Quelle confiance pouvons-nous accorder aux documents fournis ?

Contribution n ° 57 (voie électronique déposée par Marie Louise Sepulveda)

J'habite le bout des landes depuis 1993. C'est un massacre en ce qui concerne les arbres. Je dis stop il y en a marre à l'époque où l'on vit où l'on n'arrête pas de dire qu'il faut conserver les arbres et en planter d'avantage.